



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-68037>

Département(s) de publication : 30

Annonce n° 25-68037

Travaux

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Communauté de Communes du Piémont Cévenol

Type de Numéro national d'identification : SIRET

N° National d'identification : 20003441100013

Ville : Quissac

Code postal : 30260

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 30

Section 2 - Communication

Lien vers le profil d'acheteur : <https://www.achatpublic.com/sdm/ent2/gen/index.jsp>

Identifiant interne de la consultation : 2025-TX-0003

Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : COBUT Yann

Adresse mail du contact : Y.cobut@piemont-cevenol.fr

Numéro de téléphone du contact : +33 684447643

Section 3 - Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

- **Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve :** -Une lettre de candidature faisant également office, conformément à l'article R.2143-3 du CCP, de déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L. 2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-11 et notamment qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L.5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés (DC1 ou équivalent) téléchargeable à l'adresse internet suivante :<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>; la version du DC1 à utiliser est celle de la DAJ mise à jour le 01/04/2019). En cas de candidature groupée, ce document est commun à l'ensemble des membres du groupement. - Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement. (disponible à l'adresse suivante : [1/4](http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-</div><div data-bbox=)

declaration-candidat-dc1-dc2-dc3-dc4)- Si les documents fournis par le candidat ne sont pas établis en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

- **Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve** : - Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles (ne pas fournir par le candidat en cas de renseignement de la rubrique F1 du DC2 (dernière version) ou le DUME) - Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels (en cours de validité).
- **Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve** : - Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin).

Technique d'achat : Sans objet

Date et heure limite de réception des plis : 18/07/2025 à 12:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

L'acheteur exige la présentations de variantes : Non

Critères d'attribution : Les groupements d'entreprises conjoints ou solidaires sont admis. Le mandataire devra être dûment désigné dans la lettre de candidature ou dans le DUME et ne peut représenter en cette qualité plus d'un groupement pour un même marché. En cas de groupement conjoint, le mandataire commun du groupement conjoint sera solidaire de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard de la personne publique pour l'exécution du présent marché. Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements. Le dossier de consultation des entreprises est téléchargeable gratuitement par les opérateurs économiques via le profil acheteur www.achatpublic.com. Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée sur la plateforme de dématérialisation www.achatpublic.com. Les candidats doivent impérativement transmettre leurs documents au format de fichiers PDF (les autres formats de fichiers ne sont pas autorisés). La signature de l'offre est facultative lors du dépôt pour cette consultation. En cas de sélection au titre de l'offre économiquement la plus avantageuse, l'acte d'engagement devra être signé au plus tard avant l'attribution. Conditions de remise des offres sont fixées dans le Règlement de la Consultation. Capacité économique, financière, technique et professionnelle (candidature et offre) seront jugées conformément aux critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation (règlement de la consultation articles 6.1 et 8.2).

Section 4 - Identification du marché

Intitulé du marché : Marché de travaux pour la rénovation de l'éclairage des stades et zone d'activité économique de la Communauté de Communes du Piémont Cévenol

Code CPV principal - Descripteur principal : 45311200

Type de marché : Travaux

Description succincte du marché : Le présent marché est un marché de travaux alloti portant sur des travaux que souhaite réaliser la Communauté de Communes du Piémont Cévenol sur les éclairages des différents stades et zone d'activité économique de son territoire.

Lieu principal d'exécution du marché : Lédignan - Sauve - Saint Hippolyte du Fort

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Oui

Section 5 - Lots

- **Description du lot :** Le présent lot porte sur la rénovation de l'éclairage du stade de la commune de Lédignan Le présent lot comporte 3 PSE portant sur les éléments suivants : PSE n°1 : Redressement de 2 pylônes inclinés du stade PSE n°2 : Remplacement de 2 pylônes inclinés du stade PSE N°3: Remplacement des 4 pylônes du stade

Code(s) CPV additionnel(s) - Descripteur principal : 45311200

Lieu d'exécution du lot : Lot 1 -Rénovation de l'éclairage du stade de la commune de Lédignan

- **Description du lot :** Le présent lot porte sur la rénovation de l'éclairage du stade de la commune de Sauve et de la zone d'activité économique Combe Martèle

Code(s) CPV additionnel(s) - Descripteur principal : 45311200

Lieu d'exécution du lot : Lot 2 - Rénovation de l'éclairage du stade de la commune de Sauve et de la zone d'activité économique Combe Martèle

- **Description du lot :** Le présent lot porte sur la rénovation de l'éclairage de la zone d'activité des batailles sur la commune de Saint Hippolyte du Fort

Code(s) CPV additionnel(s) - Descripteur principal : 45311200

Lieu d'exécution du lot : Lot 3 - Rénovation de l'éclairage de la zone d'activité des batailles sur la commune de Saint Hippolyte du Fort

Section 6 - Informations Complémentaires

Visite obligatoire : Oui

Détail sur la visite (si oui) : Une visite obligatoire du chantier sera organisée les conditions sont décrites à l'article 1.9 du règlement de la consultation et article 1.5 du CCAP. Il est porté à l'attention des candidats que le certificat de visite devra impérativement être remis avec l'offre de ce dernier.

Autres informations complémentaires : Le présent marché est un marché de travaux alloti. Le lot 1 comportent 3 prestations supplémentaires exceptionnelles obligatoires. La procédure de passation utilisée est: la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique. Le présent marché est décomposé en 3 lots, chaque lot est un marché. Le marché est à prix unitaires, actualisables. Le présent marché de travaux à un délai d'exécution global de 20 semaines. Les délais d'exécution propre à chaque lot sont décrits à l'article 5.2 du CCAP et démarreront à compter de la date de prise d'effet de l'ordre de service de démarrage des travaux propre à chaque lot. Paiement par mandat administratif. Le délai global de paiement est de 30 jours à compter de la réception de la facture. Application d'intérêts moratoires (BCE majoré de 8 points) et indemnité forfaitaire de 40 euro(s) pour frais de recouvrement. L'acheteur public se réserve la possibilité d'engager des négociations auprès des opérateurs économiques. Délai minimum de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres. Les coordonnées pour obtenir des renseignements complémentaires sont précisées à l'article 9 du règlement de la consultation. Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : - introduire, avant la signature du marché, un recours gracieux auprès de l'entité adjudicatrice contre la décision de rejet de leur candidature ou de leur offre ; - Un recours en référé pré-contractuel peut être introduit depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du contrat par la personne publique. a partir de la signature du contrat ce recours n'est plus ouvert (application des articles L.551-1 et suivants et R. 551-1 et suivants du code de justice administrative). page 3 / 4- Un recours en référé contractuel peut être introduit conformément aux dispositions de l'article L 551.13 du Code de justice administrative au plus tard le trente et unième jour suivant la publication d'un avis d'attribution du contrat. En l'absence de la publication d'avis ou de la notification mentionnées à l'alinéa qui précède, la juridiction peut être saisie jusqu'à l'expiration d'un délai de six mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat.- Tout tiers à un contrat administratif susceptible d'être lésé dans ses intérêts de façon

suffisamment directe et certaine par sa passation ou ses clauses est recevable à former devant le juge du contrat un recours de pleine juridiction contestant la validité du contrat ou de certaines de ses clauses non réglementaires qui en sont divisibles. ce recours doit être exercé dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'avis d'attribution mentionnant la conclusion du contrat et les modalités de sa consultation dans le respect des secrets protégés par la loi. a partir de la conclusion du contrat, ces tiers auxquels ce recours est ouvert ne sont plus recevables à demander l'annulation pour excès de pouvoir des actes préalables qui en sont détachables.(conseil d'état, ass., 4 avril 2014, "département de Tarn-et-Garonne ", n° 358994).

Date d'envoi du présent avis à la publication : 17/06/2025